89

(No. 6.)

F Ch

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU,

ARCHEVEQUE DE QUÉBEC

AU SUJET DU VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DU COURONNEMENT DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE PIE IX.

ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége Apostolique,
Archevêque de Québec.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Au milieu des révolutions et des désastres qui affligent aujourd'hui l'Europe, Dieu a bien voulu nous ménager, Nos Très-Chers Frères, une consolation et une ressource. Depuis un quart de siècle la Sainte Eglise catholique est gouvernée par un pontife dont les grandes vertus et la fermeté inébranlable font l'étonnement et l'admiration de ceux même qui n'ont pas le bonheur d'être ses enfants. Il semble que le Saint-Esprit ait voulu nous le dépeindre dans ce chapître de l'Ecriture (Eccli. L.) où se trouve l'éloge de *Simon fils d'Onias, grand pontife qui a soutenu la maison du Seigneur et qui a fortifié le temple... Les eaux des fontaines ont coulé en son temps avec abondance.... Il a eu un soin tout particulier de son peuple et l'a délivré de la perdition. Il a agrandi et fortifié Jérusalem, il s'est acquis de la gloire par la manière dont il a vécu avec le peuple... L'éclat de sa lumière est comparable à celui de l'étoile du matin au milieu des nuages et comme la lune en son plein. Il a lui dans le temple de Dieu comme un soleil éclatant de lumière. Il a paru comme l'arc-en-ciel qui brille dans des nuées lumineuses... Comme une flamme qui étincelle... Comme un vase d'or massif orné de toutes sortes de pierres précieuses....*

Telles sont, N. T. C. F., les louanges que donne le Saint Esprit à un grand pontife de l'ancien testament. La nouvelle loi, la loi de grâce, ne pouvait-être moins privilégiée, ni moins féconde. Toutes ces expressions figurées par lesquelles nous sont dépeintes les vertus et les gloires du fils d'Onias, acquièrent un nouveau degré de force quand on les applique à l'un de ces pasteurs universels que le Fils de Dieu, avant de monter au ciel, a constitués pour être successivement jusqu'à la consommation des siècles, ses vicaires et ses représentants sur la terre. La sublimité de la dignité rehausse l'éclat des vertus : la lumière destinée de Dieu à éclairer l'univers entier, doit être bien plus brillante que celle dont les rayons ne devaient pas franchir les bornes étroites de la Judée : la Sainte Eglise, rachetée et purifiée par le sang de l'Agneau Immaculé, n'est pas moins chère au cœur de Dieu que la Synagogue. Et si dans toutes les circonstances critiques, le peuple Juif a reçu de la main de Dieu des chefs, des rois, des prophètes et des pontifes revêtus de la force d'en haut, et éclairés d'une lumière surnaturelle, pour le délivrer de ses ennemis, et le conduire dans la bonne voie ; à plus forte raison les enfants de Jésus-Christ avaient-ils droit d'attendre de la Providence, aux jours mauvais que nous traversons, un Pontife selon son cœur, en qui brillent dans tout leur éclat la force, l'énergie, la magnificence et la sagesse que Dieu sait donner quand il lui plaît, pour manifester sa puissance et sa miséricorde.

L'immortel Pie IX complètera le 21 courant les vingt-cinq ans de son glorieux règne. Depuis le Prince des Apôtres aucun Souverain Pontife n'a occupé la chaire de Saint Pierre aussi longtemps que lui. Dans cette longue série de papes, qui ont gouverné l'Eglise depuis bientôt dix-neuf siècles, bien peu ont eu à affronter de plus terribles orages, à combattre de plus redoutables ennemis de la vérité, à souffrir plus d'outrages pour la justice. Nous sommes tous les témoins de son courage invincible, de sa grandeur d'âme qu'aucun revers ne saurait abattre, de son amour pour la justice et la vérité qui lui a inspiré tant de fermeté dans ses paroles. En ce moment même il est captif dans son propre palais ; mais la vérité, mais la parole divine, mais la justice, mais la lumière, ni aucun de ces biens que nous attendons de lui, ne sont captifs, parceque sa grande âme est au-dessus de toutes les entraves que ses ennemis voudraient lui imposer. Les chaînes par lesquelles ses persécuteurs voudraient le retenir, sont impuissantes en face de cette héroïque constance que rien ne saurait abattre.

L'histoire redira avec quelle clémence il pardonna à ses ennemis ; avec quelle magnificence il embellit la cité sainte ; avec quelle sagesse il gouverna ses états temporels ; quelle admirable intelligence il eut des besoins nouveaux de l'Eglise. Combien de nouveaux diocèses il a créés ; combien de missions il a fondées, protégées et rendues plus florissantes ; combien de saints il a canonisés ! Que de sages lois il a promulguées ! Que d'erreurs il a condamnées !

Mais dans ce long règne, deux faits dominent tous les autres. La promulgation du dogme de l'Immaculée Conception de Marie et la convocation du Concile Œcuménique du Vatican, feront époque dans l'histoire de l'Eglise Catholique, et suffiraient seules pour immortaliser un pontife.

A la vue de tant d'actions éclatantes, nous avons le droit de vous répéter, N. T. C. F., l'exhortation par laquelle l'auteur sacré (Eccl. L.) termine l'éloge du grand Pontife Simon, fils d'Onias : *Priez maintenant le Dieu créateur qui a fait de grandes choses dans toute la terre, qui nous a donné la vie et nous a traités selon sa miséricorde ; priez, dis-je, le Seigneur qu'il nous donne la joie du cœur et que pendant nos jours et pour jamais il fasse fleurir la paix dans Israël.*

Oui, N. T. C. F., prions le Seigneur pour le remercier de tous ses bienfaits et pour implorer sa miséricorde sur nous, afin qu'il mette un terme aux maux qui affligent la Sainte Eglise, notre mère, qu'il délivre de sa captivité le Souverain Pontife, notre bien-aimé père, qu'il rende la paix à la France, la fille aînée de l'Eglise, et que la *joie de notre cœur* soit pleine et sans mélange.

A ces causes, le Saint nom de Dieu invoqué, nous ordonnons ce qui suit :

1°. Mercredi, le 21 courant, vingt-cinquième anniversaire du couronnement de Sa Sainteté le Pape Pie IX, il sera chanté à neuf heures du matin dans notre cathédrale une messe solennelle qui sera suivie du chant du *Te Deum*. Tout en nous réjouissant de ce qu'il a plu à la Divine bonté de nous accorder et de nous conserver ce grand et saint pasteur, nous n'oublierons pas de prier pour sa délivrance et pour la cessation des maux qui affligent la Sainte Eglise Catholique.

2°. Le dimanche précédent, dans toutes les autres églises où se fait l'office public, on chantera, à l'issue de la messe, un *Te Deum* à la même intention. Messieurs les curés, missionnaires ou desservants auront soin d'exposer, dans le prône du jour, les motifs que nous avons tous de prier et de remercier Dieu à l'occasion de ce mémorable anniversaire.

3°. Dans les communautés religieuses le *Te Deum* se récitera ou se chantera à la suite de la messe conventuelle, le même jour qu'à la cathédrale.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises ou chapelles paroissiales ou autres, où l'on fait l'office public, ainsi qu'en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche ou jour de fête après sa réception.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le premier juin mil huit cent soixante-onze.

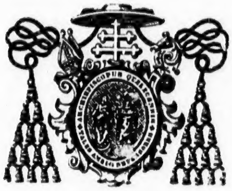

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

Par Monseigneur,

C.-A. Collet, *Diacre*,

Secrétaire.